

**ENJEUX DES ÉCOLES KORANIQUES TRADITIONNELLES À L'ÉPREUVE DES PRATIQUES
DU SYSTÈME D'ÉDUCATION FORMELLE IVOIRIENNE DANS LA COMMUNE DE BOUAKÉ
(CÔTE D'IVOIRE)****GBOKO Kobena Séverin**

Assistant

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département d'Anthropologie et de Sociologie,

kobena.severin@gmail.com**BAH Nomansou Serge**

Assistant

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Département d'Anthropologie et de Sociologie

sergebah20@yahoo.fr**DIGBO Serge Pacôme**

Doctorant

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département d'Anthropologie et de Sociologie

digbosergepacome@gmail.com**Résumé**

L'étude vise à analyser les enjeux des écoles koraniques traditionnelles à l'épreuve du système éducatif formel ivoirien. Il s'agit d'expliquer leur non-intégration en dépit des mécanismes mis en place par le ministère de l'éducation nationale. De type qualitatif, cette étude a mobilisé des entretiens semi-directifs et l'observation directe. Les enquêtes révèlent dans ces écoles koraniques traditionnelles la suprématie du maître koranique, le contenu de la formation et les perceptions dichotomiques des acteurs des structures en présence. Cette recherche a prouvé que la survivance de ce type d'école koranique ne doit pas occulter le rôle de l'État qui est censé offrir une politique d'égalité des chances scolaires et sociales à tous.

Mots-clés: Écoles Koraniques Traditionnelles, Éducation Formelle, Identité Islamique, Chances Scolaires, Chances Sociales

**Stakes of the traditional koranic's schools to the test of Ivorian formal system practices in
the municipality of Bouaké (Ivory Coast)****Abstract**

The study aims to analyze the challenges of traditional Koranic schools facing the Ivorian formal education system. This involves explaining their non-integration despite the mechanisms put in place by the Ministry of National Education. Qualitative in nature, this study used semi-structured interviews and direct observation. The surveys reveal in these traditional Koranic schools the

supremacy of the Koranic master, the content of the training and the dichotomous perceptions of the actors of the structures present. This research has proven that the survival of this type of Koranic school should not obscure the role of the State which is supposed to offer a policy of equal educational and social opportunities to all.

Keywords: Traditional Koranic Schools, Formal Education, Islamic Identity, Educational Opportunities, Social Chances

Introduction

La question de l'enseignement islamique constitue une préoccupation majeure d'intérêt public. En Côte d'Ivoire ce type d'enseignement a fait son apparition sous la forme des écoles coraniques traditionnelles et a connu de profonde mutation avec les medersas qui sont des établissements d'enseignement supérieur traditionnel dans les pays musulmans, en Afrique du Nord notamment, dans lequel on enseigne le droit, la théologie et la littérature (J.-L. Triaud, 1974, L. Kaba, 1976, L. Brenner, 2000). Ces écoles coraniques coexistent depuis de nombreuses années aux côtés du système éducatif formel en Côte d'Ivoire. Le gouvernement ivoirien a usé de négociation avec les fondateurs de ces établissements et cela a abouti à la signature d'une convention entre les deux parties le 2 décembre 1993. Cet accord prévoyait une mixité de la formation sur le modèle des écoles confessionnelles catholiques et protestantes. Si la signature de cette convention entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Conseil National Islamique (CNI) a permis l'intégration des écoles dites franco-arabes, il existe encore certaines dont le caractère séculier et le mode de fonctionnement relèvent de surcroît de l'autorité d'un individu ou d'une collectivité, pouvant constituer un frein à leur intégration au système éducatif ivoirien.

Pourtant, cette frange des enfants qui fréquentent ces écoles sont loin des opportunités qu'offre le système éducatif formel en termes de savoirs et d'employabilité. À l'évidence, il est question de plus en plus de promotion d'une école pour tous (EPT). Aussi, les résultats préliminaires des consultations des états généraux de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (EGENA) tenues le 19 juillet 2021, plaide dans la piste d'action 1 pour des « Écoles inclusives, équitables, sûres et saines ». Une école inclusive commande de donner une chance à chaque enfant d'avoir accès à l'école. Depuis, une loi a été votée dans ce sens sur la « la scolarisation obligatoire » par l'état ivoirien en 2015.

En dépit de toutes ces réformes, l'existence de ces écoles coraniques et leur fonctionnement sont confrontées aux exigences du système éducatif moderne. Visiblement, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation tient compte de l'existence de ces structures islamiques au point de les intégrer dans leur rapport annuel de statistique (MENA/DESPS, 2023, p. 6). Si même les établissements islamiques formels et les écoles coraniques modernes se caractérisent à la fois par la standardisation des savoirs, y compris religieux, et par la formalisation de la sanction des acquis tels que le passage au grade supérieur, le diplôme (E. Roy et P. Humeau, 2018, p. 22); à côté de ces établissements, il existe les écoles coraniques de type traditionnel qui fonctionnent exclusivement en vase clos en maintenant au centre de la formation la mémorisation du coran (E. Roy et P. Humeau, 2018, p. 18). Cette réticence à l'ouverture d'un système d'éducation formelle est inhérente certainement aux objectifs poursuivis par les tenants de ces écoles. À preuve, au titre de l'enseignement primaire, 176 écoles coraniques de type traditionnel avec 14 460 élèves accueillis dans ces dites écoles (MENA/DESPS, 2023, p. 84). Quels sont les enjeux de ces écoles coraniques traditionnelles ? Mieux, l'ancrage religieux des acteurs de ces écoles-là n'influence-t-il pas leur résistance à l'intégration au système éducatif ivoirien ?

Ce sujet aborde ainsi les enjeux des écoles coraniques de type traditionnel dans un contexte de modernisation de l'éducation formelle en Côte d'Ivoire. De façon spécifique, il s'agit de montrer les caractéristiques de ces écoles coraniques parmi toutes les autres structures islamiques d'éducation, les perceptions des acteurs des écoles coraniques traditionnelles du système d'éducation formelle et l'impact de la formation coranique sur les précepteurs.

1. Méthodologie

Cette étude de type qualitatif repose sur les résultats d'enquêtes menées à Bouaké (ville située au centre de la Côte d'Ivoire), précisément auprès des maîtres coraniques, des responsables de la direction de l'encadrement des établissements privés (DEEP) de la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) de Bouaké, des élèves en formation appelés également talibés, des parents d'élèves, des guides musulmans et des fidèles.

L'enquête s'est déroulée du 12 décembre 2020 au 29 janvier 2021 par plusieurs séries de rencontres. Le choix des enquêtés s'est fait grâce à la technique d'échantillonnage par réseaux. Il s'est agi de recourir à un maître coranique pour nous guider chez les parents des talibés et les autres maîtres coraniques. Les caractéristiques principales de la sélection des enquêtés ont porté sur : être maître coranique et fondateur d'école coranique, être fidèle musulman, être parent de talibés, être guide religieux islamique, être un acteur de l'éducation nationale. Ce sont au total 20 personnes dont deux (2) responsables de la DEEP (un responsable par DRENA), trois (3) guides musulmans, quatre (4) élèves, trois (3) parents de talibés, trois (3) fidèles musulmans et cinq (05) maîtres coraniques qui ont été enquêtées.

La collecte de données a nécessité l'usage d'entretiens semi-directifs et l'observation directe comme techniques avec pour outils respectifs le guide d'entretien et la grille d'observation. Les données recueillies, après leurs transcriptions, ont été traitées à l'aide de l'analyse de contenu. La base analytique s'est appuyée sur la théorie de l'habitus (M. Montoussé et G. Renouard, 2006).

2. Résultats

Les données recueillies révèlent les résultats suivants : les caractéristiques des écoles coraniques, les perceptions des acteurs coraniques des autres structures d'éducation et l'impact de l'éducation coranique sur les talibés après leur formation.

2.1. Caractéristiques des écoles coraniques traditionnelles

La particularité des écoles coraniques tient à l'autorité accordée aux maîtres coraniques et au contenu de la formation.

2.1.1. La suprématie du maître coranique

La prégnance des maîtres coraniques fait partie des points forts des écoles coraniques. Pour tout précepteur, le respect absolu du maître est le gage de la réussite dans ces écoles. C'est le maître coranique qui donne la *baraka*¹ à tout élève qui veut s'émanciper. Ce qui lui donne le droit de créer une école coranique à son tour et ainsi perpétuer la tradition des écoles coraniques. Ceci est corroboré par les propos de ce maître coranique : «J'ai fait 27 ans auprès de moalim². Et j'ai reçu beaucoup de secrets. C'est là qu'il m'a autorisé de créer mon Dougoumankalan³ pour montrer son nom. C'est ce qui m'a permis d'avoir mon école et je dis merci à moalim» (S. T).

Ici, le maître coranique fait office d'autorité suprême aux yeux des talibés. Il y a une sorte de vénération vouée au moalim, gage du succès dans l'éducation coranique. Ni le parent encore

¹ *Baraka* : Bénédiction en langue Malinké

² *Moalim* : Maître coranique en arabe

³ *Dougoumankalan* : École « par terre » en langue Malinké

moins le talibé ne doit contester les souhaits du maître coranique. Un talibé dit en substance : « Au dougoumankalan, le moalim est tout pour le talibé. Il doit se mettre totalement à la disposition du moalim. C'est comme ça il peut bien finir sa formation » (D. Y).

2.1.2. Le contenu incohérent de la formation coranique

La formation coranique comprend la demande d'aumône et la pratique culturelle de l'Islam. Au cours de cette formation, les maîtres coraniques exigent des talibés beaucoup d'efforts en vue de faire face aux difficultés de la vie. La demande d'aumône est une épreuve par laquelle ces derniers doivent passer pour devenir des adultes. Un des moalim affirme : « Former le talibé c'est le faire passer par beaucoup d'épreuves ; raison pour laquelle on les envoie mendier. De cette manière, ils n'auront plus peur des souffrances quand ils seront grands » (Y. S).

En plus du programme qui comprend la demande d'aumône, le talibé doit apprendre le Coran par cœur et maîtriser la pratique culturelle de l'Islam. Ainsi, aux heures de prière, le talibé le plus ancien est appelé à diriger la prière et chaque talibé doit diriger le culte durant sa formation. Ceci est une obligation et un principe fondamental de l'école coranique. Ainsi, nous pouvons dire que pour accéder à la formation à l'école coranique, il faut l'acceptation de la religion de l'Islam. Ceci est soutenu par les dires de ce maître coranique : «Tu ne peux pas venir au dougoumankalan sans faire la prière de l'Islam. Ici, on apprend à lire le livre saint qui est le Coran et en même temps on t'apprend à faire la prière. Faire dougoumankalan conduit forcément à la prière musulmane. C'est ce qui est recommandé ici» (S. T.).

En clair, les adeptes des écoles coraniques voient en celles-ci des centres pour l'expansion de leur religion et de sa pratique.

2.2. Perceptions dichotomiques des acteurs des structures coraniques traditionnelles et du système éducatif formel

Cette étude a permis de comprendre que les perceptions des différents acteurs enquêtés sont mitigées. Nous avons constaté deux visions différentes : le manque d'emplois des élèves des écoles publiques contre l'arabisation des élèves formés à l'école coranique.

2.2.1. Le chômage des élèves issus des écoles publiques

Si les écoles publiques sont celles qui sont reconnues par l'État et qui bénéficient des financements ou des subventions de ce dernier, ce sont l'éducation et le manque d'emplois des élèves formés dans ces écoles qui sont fustigés. Les acteurs et défenseurs des écoles coraniques estiment que l'éducation est déconnectée des réalités africaines et épouse les idéaux de la culture occidentale. À cet effet, un adepte de l'école coranique affirme :

Vous-mêmes, vous voyez, nous on pense que c'est tout ce que blanc fait là qui est bon? Dès qu'ils ont dit qu'on doit plus chicoter les enfants à l'école chez les blancs, en même temps, on a pris ça pour mettre ça chez nous. On dit aussi que l'enfant a des droits maintenant. On copie tout chez les blancs pour l'école. Et ça fait que les enfants font ce qu'ils veulent et tu ne peux rien faire. Regardez maintenant comment les enfants ne respectent pas les grands et ça tu ne peux jamais voir ça dans dougoumankalan. (M. K.)

Le manque d'emploi après la formation à l'école publique est aussi dénoncé par un moalim. Il soutient mordicus : « il est dit que l'école publique donne du travail. Mais, après la formation des étudiants, ils deviennent des chômeurs ambulants » (Y. S.)

2.2.2. Les écoles coraniques qualifiées de « hors-la-loi »

Pour les acteurs du système éducatif formel, les écoles coraniques sont des centres d'apprentissage du Coran et de la pratique de l'Islam. Elles sont loin d'être des écoles au sens strict du terme défini par le ministère de l'éducation nationale. Cette accusation trouve son sens selon ces derniers dans l'illégalité dans laquelle ces écoles fonctionnent. Cette existence fictive est confirmée dans les propos du responsable de la DEEP de la DRENA 1 :

Voyez-vous, dans nos fichiers, vous ne les verrez pas. Parce qu'elles n'ont aucun document administratif. Quelqu'un se lève un matin, sans aucune autorisation il crée une école coranique et les parents y envoient leurs enfants pour étudier l'arabe sachant que nous sommes dans un pays francophone. Pour nous, il faut récupérer ces enfants car ce sont des écoles « hors-la-loi » qui ne peuvent rien apporter. (B. A)

Le responsable de la DEEP de la DRENA 2 de Bouaké renchérit en révélant : « l'existence de ces écoles coraniques traditionnelles n'a qu'un seul mobile : l'expansion de l'Islam dans toute son intégrité et son intégralité ». L'école coranique est donc taxée de conservatisme au regard de sa position traditionnelle de la religion musulmane.

2.3. Impact de l'éducation coranique sur les talibés après leur formation

Cette dernière partie permet d'analyser les impacts des écoles coraniques en lien avec l'insertion professionnelle des élèves. Ici, il est question d'aborder les avantages et les inconvénients de l'éducation coranique après la formation des talibés.

2.3.1. Les avantages de la formation coranique

Les avantages liés à la formation dans les écoles coraniques sont entre autres le développement cognitif du cerveau. En effet, la mémorisation d'un livre aussi volumineux comme le Coran renforce la capacité de rétention des élèves et c'est pour cette raison que les parents musulmans choisissent les écoles coraniques. Et les capacités à tenir un discours pendant de longues heures sans aucune préparation de CHEICK Anta Diop et AMADOU Hampâté Bâ seraient dues à leur passage à l'école coranique d'après un parent de talibé enquêté qui affirme : « Quand CHEIK Anta Diop et AMADOU Hampâté Bâ tenaient des discours pendant de longues heures, c'était grâce à leur capacité mémorielle acquise durant leur formation à l'école coranique » (F. A).

Après des années passées aux côtés du maître coranique, il lui revient de juger du dévouement sincère de l'élève. C'est en ce moment-là qu'il peut organiser une cérémonie en l'honneur de son disciple et lui octroyer la bénédiction ou la baraka. Après quoi, celui peut créer une école et perpétuer ainsi la tradition des écoles coraniques. La bénédiction ainsi acquise auprès de son maître coranique permet au talibé de développer des talents de thaumaturge par l'utilisation du Coran. Les propos de ce moalim sont clairs :

J'ai fait vingt-cinq (25) ans auprès de mon maître. J'ai tout fait pour lui, je me suis donné à lui-même. C'est là que j'ai eu douaou (bénédiction) de moalim. Il m'a donné la route. À cause de ça aujourd'hui je peux aider les gens à réussir dans la vie. Il m'a montré beaucoup de choses dans le Coran et c'est avec douaou là que je peux voir dans la vie des gens, je peux guérir aussi. (Y. S.).

2.3.2. Les inconvénients de la formation coranique

L'éducation coranique crée des inégalités de chance scolaire et des inégalités de chance sociale qu'il convient de faire ressortir après avoir observé la question de l'insertion professionnelle.

La formation coranique se termine avec la mémorisation totale du Coran. Le maître coranique est chargé de faire des bénédictions à l'endroit de son élève mais cette bénédiction ne donne pas droit à un avantage tel que voulu par l'État. Et durant le cursus scolaire, la formation est donnée en langue arabe. Ce qui fait que les talibés n'ont pas assez de possibilités d'insertion professionnelle et cela est perçu comme une entrave. Un maître coranique fait remarquer :

Nous sommes dans un pays qui parle le français comme langue officielle. Et voyez-vous des gens qu'on forme et qui ne parle pas le français. Comment peut-on faire pour insérer ces types d'élèves dans des projets ? Cette formation les rend inaptes à toute possibilité d'insertion portée par les services de l'État. Tu vois que c'est un handicap pour eux. (E. M)

Nos enquêtes ont permis de comprendre que l'éducation coranique donne droit à la bénédiction du maître. Cette bénédiction qui émane du maître n'est pas reconnue par l'État. Avec cette bénédiction seulement, aucun élève ne peut espérer intégrer la fonction publique par voie de concours. Un responsable de la DEEP de la DRENA 1 de Bouaké précise :

Quand on va à l'école, c'est au moins pour avoir un diplôme ou une qualification pour espérer travailler un jour avec. Mais ces écoles-là ne sont pas en mesure de vous garantir tout ça. Cela pose un réel problème à l'État. En attendant, que deviennent tous ces enfants-là ? Leur formation est aux antipodes de la demande en termes d'emploi en Côte d'Ivoire. (K. S.)

À en croire ces propos, l'école coranique pose donc le problème des chances sociales des talibés après leur formation.

3. Discussion

3.1. Écoles coraniques traditionnelles: creuset de légitimation religieuse

La bénédiction obtenue par le talibé après la formation auprès de son maître lui donne le titre de karamoko « celui qui a la connaissance » en langue malinké et est autorisé à fonder une école pour perpétuer l'œuvre de son maître. Ce résultat est corroboré par I. Binaté (2016). Pour lui, à la fin de la formation, l'attribution du titre de karamoko peut donner le droit d'assurer la charge des écoles coraniques.

Le premier avantage lié à cette position centrale fait du maître coranique le détenteur de la vérité absolue. Tous les élèves sont tenus de croire en ses paroles, en ses actes et en ses pensées pour espérer avoir un jour la bénédiction de ce dernier. Car il est le seul à juger lequel des élèves est apte à recevoir la bénédiction. Pour S. Gandolfi (2003) l'école coranique a un caractère réductionniste et tire sa légitimité de l'Islam. Elle crée l'arbitraire de l'autorité vouée au maître qui incarne une réalité et une vérité.

Le deuxième avantage est lié à la confiance accordée au maître par les parents. Et ces derniers envoient leurs enfants chez lui pour qu'ils soient éduqués et formés aux valeurs et cultures islamiques. Cette situation fait que le maître peut voyager avec les enfants partout où il se rend. La formation coranique de ces enfants peut donc se faire loin du regard des parents. Au cours de notre enquête, il nous été donné de constater que ce sont ces enfants-là qui s'adonnent à la

mendicité. Pour T. Dorte (2012) les motivations des parents, en confiant leurs enfants aux maîtres coraniques pour les former font partie de leurs croyances religieuses. L'éducation religieuse de ceux-ci étant une obligation vis-à-vis de l'Islam, ils les confient à ces derniers pour leur éducation spirituelle. Pour se former à l'école coranique, il faut nécessairement détenir l'usage de la parole. Si cela apparaît comme une condition indispensable, sur le terrain il y a d'autres aspects qu'il faut ajouter pour faire une bonne formation coranique. Dans les écoles coraniques de Bouaké, la formation rime avec la prière. Les maîtres coraniques apprennent aux élèves à lire, réciter et mémoriser le Coran en plus ils montrent les rituels de la prière de l'Islam. Ce qui fait tous les élèves savent faire la prière. Quand l'heure de la prière arrive, tous les élèves sont tenus d'y assister pour connaître les rites et le culte de l'Islam. C'est pourquoi V. Leonardo, I. Abdourahmane et B. Mamadou (2012) a affirmé que les écoles coraniques servent à transmettre l'apprentissage, la lecture et la mémorisation du Coran accompagnés d'éléments doctrinaux et sociaux de l'Islam. Fréquenter l'école coranique conduit nécessairement à l'adhésion à l'Islam. À ce propos, S. Gandolfi (2003) a affirmé que l'école coranique prépare à être seulement un bon croyant et un homme parfait en employant toutes les techniques d'inculcation qui visent la domestication du corps et de l'esprit. Cette éducation vise autant la formation de l'âme que l'acquisition du savoir, dans le but de former un être soumis à Dieu et à ses lois. Il ressort de ce que nous avons constaté sur le terrain que toute la formation à l'école coranique repose sur l'étude du Coran. Les élèves doivent l'apprendre, le lire et le mémoriser par cœur. Et c'est la récitation de ce livre à la fin de la formation qui couronne la fin de la formation à l'école coranique. Et I. Binaté (2016) résume bien ce constat quand il dit que la formation coranique comprend en général quatre cycles qui tournent tous autour du Coran : le premier cycle comprend la formation de base où l'élève apprend les caractères arabes, la lecture et la récitation de quelques sourates ; le second cycle comprend la lecture entière du Coran et des disciplines annexes nécessaires à la compréhension du Coran ; au troisième cycle, l'étude porte essentiellement sur le commentaire du Coran sourate après sourate ; enfin, le quatrième cycle, les élèves étudient le Coran au prisme de certains textes comme les hadiths et les kitabs qui sont des documents linguistiques, théologiques et judiciaires qui ont été faits sur le Coran.

3.2. Écoles coraniques traditionnelles au prisme de perceptions plurielles

Il ressort des résultats que les perceptions des acteurs des écoles coraniques et du système éducatif formel sont bicéphales. Il y a les perceptions des acteurs coraniques traditionnelles sur les écoles publiques et les autres établissements islamiques d'une part et les perceptions des acteurs du système éducatif formel et des autres institutions islamiques sur les structures coraniques traditionnelles.

Il ressort que pour les promoteurs des écoles coraniques traditionnelles, les établissements publics sont des lieux de promotion de la culture occidentale et pointent du doigt leurs failles. Ils jugent également les autres institutions islamiques comme des réformistes.

Les résultats de terrain ont montré que pour ces promoteurs de ce type d'écoles coraniques, les établissements publics sont des copies conformes du système éducatif français. Dans cette perspective, P. Désalmand (2004) affirme que le système éducatif mis en place en Côte d'Ivoire après la seconde guerre mondiale et maintenue jusqu'à nos jours demeure dans les grandes lignes identiques au système français. Et les promoteurs des écoles coraniques traditionnelles reprochent aux écoles publiques l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Ceux-ci trouvent que l'école publique est extrêmement élitiste et l'insertion professionnelle des élèves est problématique. Selon P. Désalmand (2004) sur 1000 élèves qui entrent au CP1, il n'y a que 20

qui obtiennent le BAC, soit 2% de l'effectif de départ. Les acteurs des écoles coraniques traditionnelles fustigent le manque d'emploi des élèves après leur formation dans les écoles publiques. Et pour L. Gbagbo cité par A. Déazon (2013) l'école ivoirienne déverse dans la rue et chaque année 500000 élèves sans qualification. Le manque d'emplois pour les élèves des écoles publiques décourage les parents à y envoyer leurs enfants. À ce propos, E. Roy (2007) affirme que la déception des parents vis-à-vis de l'école publique qui peine à caser ses élèves sur le plan professionnel les conforte dans leur volonté d'envoyer leurs enfants à l'école coranique qui va leur offrir, en plus d'une solide éducation religieuse, une socialisation traditionnelle. En dehors de ces acquis purement religieux et moraux, les écoles coraniques traditionnelles ne peuvent pas offrir une possibilité d'insertion professionnelle à ses élèves (E. Roy et P. Humeau, 2018, p.25). Elles sont centrées sur la promotion des valeurs et reproduisent des habitus islamiques (I. Binaté, 2016).

Les résultats de terrain révèlent que les acteurs des écoles coraniques traditionnelles rejettent les autres écoles coraniques ayant intégré le système éducatif formel. Pour eux, la religion musulmane a été marginalisée dans la convention qui a été signée entre l'État et le conseil national islamique. Les écoles coraniques traditionnelles sont perçues comme des « hors-la-loi » par les acteurs des écoles publiques et comme des conservateurs selon les acteurs des autres écoles islamiques dites formelles. Ces écoles coraniques traditionnelles ne relèvent pas du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation. Ce sont des écoles fondées sans aucun document administratif ni autorisation d'exercer. Pour M. Miran (2006), les écoles coraniques ne forment pas aux compétences attendues dans le curriculum national ou aux examens nationaux et ne pas lieu à des évaluations ni à des certifications des acquis. Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence 2018-2030 de l'Éducation et Formation (2018) signifie que les écoles coraniques relèvent du secteur privé non formel et leur déploiement se fait en dehors de ce que prévoit la loi, illustrant ainsi les écarts entre ce que prévoient les textes et ce qui se passe dans la réalité.

Nos résultats ont abouti à deux tendances dans la communauté musulmane. Il s'agit des réformistes et des conservateurs. Pour les partisans des écoles islamiques formelles, les écoles coraniques traditionnelles sont des terroirs de conservation de la tradition islamique. Pour les adeptes des écoles coraniques traditionnelles, le Coran ne doit pas être mélangé à d'autres choses. Il doit être conservé et transmis tel que reçu depuis le Prophète Mohamed. S. Gandolfi (2003) déclare que l'école coranique prépare à être seulement un bon croyant et un homme parfait en employant toutes les techniques d'inculcation qui visent la domestication du corps et de l'esprit. Cette éducation qui vise la formation de l'âme dans le but de former un être soumis à Dieu et ses lois.

3.3. Écoles coraniques traditionnelles : entre valorisation de l'identité islamique et quête de reconnaissance

À partir de nos résultats de terrain, la formation coranique est partagée entre la promotion de l'idéologie islamiste et la nécessité d'être reconnu par l'État.

Pour les partisans de ces écoles, l'un des avantages tirés de la formation coranique est lié au développement de la capacité mémorielle et le don de thaumaturge. Pour les acteurs des écoles coraniques, il y a de nombreux avantages parmi lesquels le développement de la capacité mémorielle des talibés. Pour eux, le fait de faire lire, apprendre et surtout faire mémoriser tout le Coran, un livre aussi volumineux aux enfants relève d'un exploit de la part de ces derniers. La formation coranique insiste beaucoup sur la mémorisation. Ce qui permet aux enfants de retenir

par cœur tout le Coran. C'est cette mémorisation du Coran qui est à la base du développement cognitif de la mémoire des élèves à l'issue de leur formation.

De par leur disponibilité et leur dévouement au maître, les talibés bénéficient de cette connaissance approfondie de la part du maître. C'est aussi l'endurance durant la formation qui est un élément clé ouvrant la possibilité d'obtenir la bénédiction du maître. C'est en effet ce que I. Binaté (2016) confirme en disant que l'attribution du titre de *karamoko*, à la fin de la formation peut donner droit au poste de guide religieux (imam) dans certaines régions, la possibilité de s'adonner à des activités comme la thaumaturgie. Nos résultats ont mis en exergue aussi les conséquences liées à la formation dans les écoles coraniques. Les conséquences sont de deux ordres : la formation à l'école coranique est un obstacle à l'emploi public et la non-reconnaissance des diplômes de l'école coranique est un obstacle à l'insertion professionnelle des talibés

Comme nous l'avons montré dans les précédentes parties, la formation coranique n'est pas reconnue par l'État. Cette situation fait que les élèves ne peuvent pas prétendre à des postes aux emplois publics. Ce fait constitue donc un obstacle pour les talibés. C'est ce que S. Gandolfi (2003) résume en disant que le caractère itinérant des écoles coraniques fait qu'elles ne sont pas institutionnalisées et n'offrent pas de savoirs structurés. Une école s'éteint avec le maître qui l'anime, une autre renaîtra sans aucun lien avec la première. Pour les détracteurs des écoles coraniques, ces écoles ont donc un caractère transitoire et fragile. Cet obstacle à l'emploi public est relevé ici par UNICEF (2019) dans un rapport dans lequel il est mentionné que les enfants sortent des écoles coraniques sans avoir acquis les connaissances et les compétences nécessaires car elles restent attachées fortement à l'enseignement et à la pratique de l'Islam. Il est ressorti de nos résultats qu'à la fin de la formation coranique, c'est la bénédiction qui caractérise le diplôme. Et ce diplôme donne droit au titre de *karamoko*, celui qui a la connaissance en langue malinké et le métier de thaumaturge. Pourtant, ces titres liés à ce diplôme obtenu à la fin de la formation ne sont pas reconnus par l'État. Cette non-reconnaissance constitue donc un obstacle à l'insertion professionnelle des élèves qui ne sont pas formés dans la langue française, la langue officielle du pays. Pour UNICEF (2019) le manque de connaissance et de compétence après la formation constitue un obstacle à l'insertion professionnelle des talibés. Ils sont donc limités dans la vie active parce que la formation repose exclusivement sur le Coran. Selon J.-C. Penrad (2003), l'éducation coranique porte essentiellement sur la religion et le profane n'y trouve aucune place. Ici, dans la perspective de P. Bourdieu, les écoles coraniques traditionnelles sont des espaces de reproduction des valeurs musulmanes pour la pérennisation de l'Islam.

Conclusion

Que ce soit en Côte d'Ivoire ou dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, on peut affirmer que les écoles coraniques font partie des structures éducatives de formation. Ce qui a obligé certains pays à trouver des solutions pour leur intégration à travers des passerelles. Dans ce présent document, nous avons cherché à présenter les écoles coraniques traditionnelles parmi toutes les autres structures de formation parce qu'elles restent encore mal connues des populations. En effet, la formation coranique repose uniquement sur l'étude approfondie du Coran à travers ces cycles de formation qui sont le *Walagan kalan* (apprentissage sur la planchette pour écrire, lire et mémoriser les versets du Coran), le *Kitabou kalan* (étude des livres portant sur les disciplines annexes comme le *fiqh*, le *tawhid*, *sira*, *nawh* et le *safu*) et enfin le *Jalala kalan* (étude du *Tafsir* qui représente l'exégèse du Coran). Il faut aussi dire que les acteurs des écoles coraniques de

Bouaké perçoivent le système éducatif formel à travers les écoles publiques comme des centres de promotion des valeurs et cultures occidentales d'où leur réticence à adhérer au système éducatif formel ivoirien malgré l'existence d'une convention liant les écoles islamiques à l'État. Après leur formation coranique, les talibés peuvent s'inscrire à l'école franco-arabe, au medersa ou à l'école confessionnelle islamique ou encore dans les écoles publiques afin d'y acquérir les diplômes reconnus par l'État. Ce qui peut leur donner l'opportunité d'exercer des emplois dans l'administration publique et faciliter leur insertion professionnelle. Aller donc à l'école coranique n'est pas une fin en soi mais il faudrait que les parents soient suffisamment informés sur la problématique afin que les précepteurs des écoles coraniques traditionnelles aient les mêmes chances scolaires et sociales que leurs homologues des autres structures éducatives de formation.

Références bibliographiques

BINATÉ Issouf, 2016, «La réforme contemporaine des medersas en Côte d'Ivoire », *Autrepart*, n°80, p. 123-144.

BRENNER Louis, 2000, *Controlling Knowledge: Religion, Power and Schooling in a West African Muslim Society*, London, Hurst.

DÉAZON André, 2013, *L'éducation est la priorité : Les exigences d'un vrai système éducatif*, Les Éducatifs Soka d'Afrique.

Décret numéro 66-123 DU 31 MARS 1966 relatif à l'enseignement religieux dans les établissements scolaires.

Décret numéro 2015-635 DU 17 SEPTEMBRE 2015 relatif à l'enseignement obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans.

DÉSALMAND Paul, 2004, *Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire*, Tome 1, Abidjan, CEDA.

DÉSALMAND Paul, 1983, *Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire : De la Conférence de Brazzaville à 1984*, Tome 2, CERAP.

DORTE Thorsen, 2012, «Les enfants mendiant pour les maîtres des écoles coraniques. Résultats d'une étude menée en Afrique de l'Ouest et Centrale », UNICE.

GANDOLFI Stefania, 2003, «L'enseignement islamique en Afrique noire », *Cahiers d'études africaines*, 169-170, p. 261-227.

KABA Lansiné, 1976, «The politics of quranic education among muslim traders in the western Sudan : the subbanu experience », *Canadian journal of African studies*, vol. 10, no 3, p. 409-421.

LEONARDO Villalón, ABDOURAHMANE Idrissa et MAMADOU Bodian, 2012, «Religion, demande sociale, et réformes éducatives au Niger», *Africa Power and politics*, n°6, p. 1-60.

MIRAN Marie, 2006, *Histoire, islam et modernité en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.

MONTOUSSÉ Marc et RENOARD Gilles, 2006, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, 3^{ème} édition. 232p. BREAL. Rome. 93561. Sous-Bois Cedex.

PENRAD Jean-Claude, 2003, « Religieux et profane dans l'École coranique : Le cas de l'Afrique orientale et de l'océan Indien occidental », *Cahiers d'études africaines*, N° 169-170, p. 1-17.

ROY Emilie, 2007, « Les medersas du Mali : L'influence arabe sur l'islamique moderne », Mémoire présenté à la faculté des études supérieures de l'Université Laval, Québec, janvier 2007.

PENRAD Jean-Claude, 2003, « Religieux et profane dans l'école coranique », *Cahiers d'études africaines*, 169-170, p. 321-336.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 2014, *État des lieux de l'éducation de base au Sénégal. Evaluation diagnostique et prospective de l'éducation de base au Sénégal*. PAQUET-EF 2013-2025.

TRIAUD Jean-Louis, *Lignes de force de la pénétration islamique en Côte d'Ivoire*, Paris, Revue des études islamiques, XLII, 1, 1974, p. 123-160.

UNICEF, 2019, *Enfants talibés et école coranique en Côte d'Ivoire : Enjeux et perspectives*, Rapport de recherche participative Interpeace et Indigo Côte d'Ivoire.

ROY Émile et HUMEAU Philippe, 2018, *État des lieux sur l'offre et les mécanismes institutionnels relatifs à l'éducation coranique et à l'enseignement islamique dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre*, Rapport UNICEF.